Publié le 29 novembre 2023

Mairie d'AUBY
Achat Porte-clefs
Décision directe N°215 / COM

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu, les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n°6232

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la réalisation d'objet marqués pour la personnalisation de porte-clefs.

Vu la procédure de mise en concurrence effectuée par mail auprès de 3 prestataires,

Vu les offres reçues et leurs analyses.

Le Maire,

DECIDE :

De retenir à l'issue de la consultation, l'offre de la société Crealaser, 97 rue Raoul Briquet 62970 Courcelles-les-Lens.

Pour un montant de 1500€ HT, (TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI) soit 1500€ TTC.

SOUS PREFECTURE
DE DOUAI
2 1 NOV. 2023
ARRIVEE

AUBY, le 15/11/2023

Christophe CHARLES
Maire

MAIRIE D'AUBY
59950